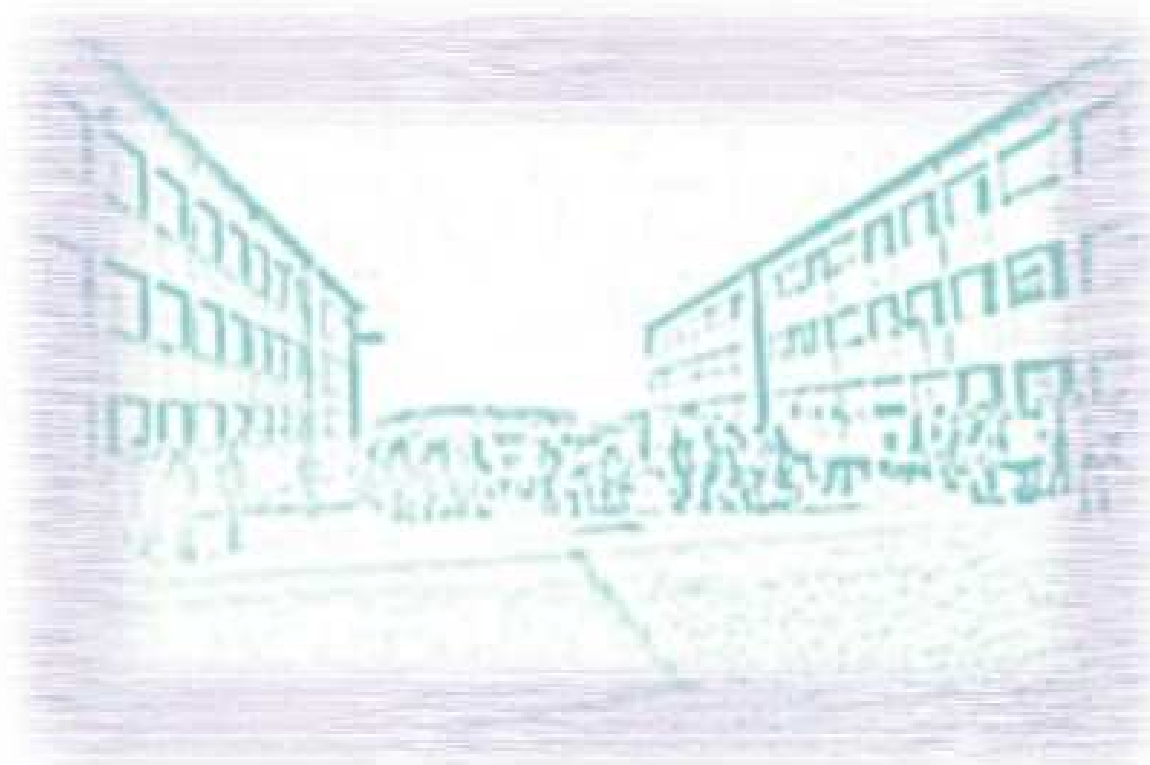


Plan d'Actions Collectives PAC

IPES Léon Hurez



PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES (PAC)

I. INTRODUCTION :

Ce document constitue notre PAC. Il explicite l'organisation de notre premier degré et expose les actions structurelles ou pédagogiques qui sont mises en place pour venir en aide aux élèves et en particulier ceux en difficultés.

Il répertorie les ressources mobilisables dans notre école pour le soutien des élèves en vue d'atteindre les compétences nécessaires afin d'obtenir le CE1D (certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire) ou le CEB (Certificat d'Etudes de Base).

La réalisation de notre PAC nécessitera la collaboration des différents partenaires tels que les parents, les élèves, les enseignants, les éducateurs, l'équipe de direction, le Pouvoir Organisateur, le CPMS, la cellule des aménagements raisonnables,...

II. IDENTIFICATION DE L'ECOLE et POUVOIR ORGANISATEUR :

Pouvoir organisateur :

PROVINCE DU HAINAUT.

Établissement :

INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON HUREZ

Rue Bonne Espérance 1 – 7100 La Louvière

Tél. 064 / 21 34 11

Mail. ► secretariat.ipeslh@hainaut.be

Site Web ► www.etudierenhainaut.be/institut-provincial-d-enseignement-secondaire-leon-hurez.html

Matricule : 5415222007

N° FASE : 01414

III. STRUCTURE DE NOTRE PREMIER DEGRE :

1. La Première année Commune (1C)

Chaque élève suit une formation de 31 à 32h/semaine réparties en 28h de formation commune (FC) obligatoire et 4h d'activités complémentaires (AC) communes qui constituent le choix pédagogique de l'école. Ces dernières sont laissées au choix des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale.

Ces 4h se déclinent en 2 fois 2h d'activités au choix :

- *Activités scientifiques (2h)*
- *Activités littéraires (2h)*
- *Bio esthétique (2h)*
- *Élément de la vie économique (2h)*

Les élèves qui ne présentent pas de difficultés majeures suivent cette grille toute l'année sans aménagement particulier. Si des difficultés ponctuelles ou plus mineures surviennent, ceux-ci sont conviés par le conseil de classe ou par le référent PIA aux activités de remédiation en français, mathématique ou langues modernes.

Les élèves présentant des troubles de l'apprentissage diagnostiqués et attestés par un bilan médical ou pluridisciplinaire fourni par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale se verront proposer avant le 15 octobre un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA). Les élèves en grandes difficultés dans le courant de la première année commune se verront également proposer un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) concerté et rédigé en conseil de classe sous la supervision du référent PIA et avec la collaboration du centre PMS local.

2. La Deuxième année Commune (2C)

Chaque élève suit une formation de 32h/semaine réparties en 28h de formation commune (FC) obligatoire et 4h d'activités complémentaires (AC) laissées au choix de l'élève et de ses parents comme en 1C.

Les mesures décrites pour les élèves à besoins spécifiques ou en difficultés majeures en 1C sont d'application en 2C. Si des difficultés ponctuelles ou plus mineures surviennent, ceux-ci sont conviés à des séances de remédiation en fin de journée en français, mathématique et langues modernes.

3. La Deuxième année Supplémentaire (2S)

A l'issue du premier degré et en tenant compte des aménagements particuliers pour les élèves en difficultés durant ces deux années, les élèves qui n'ont pu atteindre la maîtrise des socles de compétences à 14 ans se verront orientés vers une année supplémentaire pour y pallier. Ces manquements se traduiront essentiellement par la non-réussite des épreuves communes externes du certificat d'études du premier degré (CE1D). Dorénavant, cette année de remise à niveau visant d'abord la réussite du CE1D sera organisée exclusivement à la fin du premier cycle d'étude de l'enseignement secondaire.

4. La Première année Différenciée (1D)

Chaque élève suit une formation de 31 à 32h/semaine réparties en 28h de formation commune (FC) obligatoire et 3h d'activités complémentaires (AC) communes qui constituent un choix pédagogique de l'école. Ces dernières sont laissées au choix des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale

Ces 3h se déclinent en 2h et 1h d'activités au choix :

- *Coiffure (1h)* - *Métiers de l'alimentation (1h)*
- *T.P. Coiffure (2h)* - *T.P.Métiers de l'alimentation (2h)*

Les élèves qui ne présentent pas de difficultés majeures suivent cette grille toute l'année sans aménagement particulier. Si des difficultés ponctuelles ou plus mineures surviennent, ceux-ci sont conviés par le conseil de classe ou par le référent PIA aux activités de remédiation en français, mathématique ou langues modernes.

Les élèves présentant des troubles de l'apprentissage diagnostiqués et attestés par un bilan médical ou pluridisciplinaire fourni par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale se verront proposer avant le 15 octobre un Plan Individualisé d'Apprentissage(PIA). Les élèves en grandes difficultés dans le courant de la première année différencié se verront également proposer un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) concerté et rédigé en conseil de classe sous la supervision du référent PIA et avec la collaboration du centre PMS local.

Les élèves de première D qui ont réussi leur année sont dirigés en première C si ils ont moins de 15 ans, s'ils ont plus de 15 ans, ils sont réorientés en 3^{ème} Professionnelle.

5. La Deuxième année Différenciée (2D)

Chaque élève suit une formation de 32h/semaine réparties en 28h de formation commune (FC) obligatoire et 3h d'activités complémentaires (AC) laissées au choix de l'élève et de ses parents comme en 1D.

Les mesures décrites pour les élèves à besoins spécifiques ou en difficultés majeures en 1D sont d'application en 2D. Si des difficultés ponctuelles ou plus mineures surviennent, ceux-ci sont conviés à des séances de remédiation en fin de journée en français, mathématique et langues modernes.

Les élèves de deuxième D qui ont réussi leur année sont dirigés en 3^{ème} Professionnelle.

IV. PLAN INDIVIDUALISE D'APPRENTISSAGE (PIA) :

L'objectif prioritaire poursuivi par l'équipe pédagogique au travers du PIA est d'accompagner des élèves qui présentent des besoins spécifiques ou qui éprouvent des difficultés dans le cadre de leur parcours d'apprentissage.

Le PIA pourrait également servir à la construction du projet personnel d'un élève ou à son orientation.

Le PIA élaboré pour un élève du premier degré est destiné à baliser un parcours d'apprentissage temporairement différent et ciblé sur des difficultés spécifiques.

La démarche du PIA se base sur des observations, des constats de difficultés et les ressources de l'élève. Elle vise à cibler des apprentissages spécifiques en activant l'une ou l'autre mesure organisationnelle et/ou pédagogique de soutien.

Cette démarche se veut également souple et réflexive puisqu'elle induit une analyse des effets des dispositifs employés en vue d'une éventuelle adaptation.

Le PIA, en tant qu'outil méthodologique qui matérialise cette démarche, est élaboré par le conseil de classe sous la supervision d'un référent PIA et en collaboration avec le centre PMS, à l'intention de tout élève du premier degré qui connaîtrait des difficultés majeures dans l'acquisition des compétences attendues.

Les parents de l'élève sont informés de l'élaboration, de l'ajustement, de la suspension ou de la clôture du PIA concernant leur enfant. Lors de ce contact, les parents peuvent apporter toute suggestion praticable qui pourrait enrichir la démarche.

En pratique, le référent PIA, en concertation avec le conseil de classe, énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée et prévoit des activités spécifiques de remédiation, de remise à niveau ou de structuration des acquis. Le plan précise les modalités organisationnelles instaurées pour les atteindre et, le cas échéant, les modifications temporaires ou permanentes à apporter à la grille hebdomadaire de l'élève

La mise en place efficace d'un PIA nécessite la collaboration des différents partenaires tels que les parents, les élèves, les enseignants, les éducateurs, le CPMS,...

V. IDENTIFICATION DE NOS OBJECTIFS EDUCATIFS ET PEDAGOGIQUES :

L'objectif privilégié de ce plan est l'épanouissement de l'élève au sein d'une école centrée sur l'humain.

Des objectifs éducatifs prioritaires ont été définis pour aider chaque élève à :

- ✓ développer tout son potentiel à l'école.
- ✓ devenir citoyen responsable.
- ✓ mieux se connaître
- ✓ mieux se situer et s'épanouir dans le milieu scolaire et social
- ✓ trouver son équilibre en développant l'estime de soi.
- ✓ trouver son bien être à la fois affectif, psychologique, moteur et intellectuel.

VI. DESCRIPTION DES ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN OEUVRE ET IDENTIFICATION DES RESSOURCES (EDUCATIVES, PEDAGOGIQUES ET MATERIELLES) MOBILISABLES :

La mise en œuvre pour développer nos objectifs ...

1. Aménagements des locaux :

Au niveau des classes :

- Composition de petites classes harmonieuses et équilibrées (moins de 15 élèves).
- Mise à disposition d'une classe flexible ▼

*La **classe flexible** est un concept qui trouve son origine aux Etats-Unis et au Canada. Présent dans les classes maternelles et primaires, il est rare au niveau de l'enseignement secondaire. Mais en quoi consiste-t-il ? Le principe général est simple : aménager le lieu d'apprentissage afin de permettre aux apprenants à trouver la position qui leur apportera le plus de confort et de concentration en fonction de l'activité qu'ils doivent mener. Cette classe se caractérise par une série d'îlots de travail qui permettront aux élèves de prendre des postures différentes et ce, pendant un laps de temps restreint. En effet, en fonction des activités qui sont proposées, ils pourront changer de place ou d'assises. La mise en îlots des bureaux a pour but de favoriser l'interaction entre les apprenants. Nous nous situons donc principalement dans une logique de pédagogie collaboration, coopérative ou différenciée. Cependant ce lieu est aménagé de telle manière que l'élève qui souhaite s'isoler peut le faire d'une manière ou d'une autre.*

- Mise à disposition de laboratoires, de bibliothèques, d'un terrain de sport extérieur et d'un espace bien-être.

2. Renforcement du rôle du professeur et du titulaire :

- Pour rassurer et sécuriser nos jeunes élèves.
- Les initier à leur nouvel environnement (*locaux, matériel, règlement,....*)
- Assurer la cohésion du groupe classe (*activités de groupe, conseils de classe, mises au point, ...*)

3. Accueil spécifique des 1ères :

L'accueil des nouveaux élèves de première est un moment essentiel qui doit viser à diminuer l'appréhension des élèves, voire des parents, face à leur nouvel environnement. 4 demi-journées d'accueil sont organisées début septembre avant la rentrée des grands. C'est l'occasion pour les enfants de rencontrer les différents professeurs, visiter l'école et s'appropriier les lieux.

4. Formation adaptée à chaque élève :

Maintien de la rigueur dans la formation commune :

- Élaboration d'un horaire harmonieux privilégiant les impératifs pédagogiques.
- Session d'évaluations en fin de 1ère année destinée à développer l'esprit de synthèse et d'analyse.
- Aide multiple pour permettre à l'élève d'assimiler des matières de plus en plus importantes et de mettre en œuvre les compétences exercées pendant l'année.
- Définition d'objectifs précis pour chaque cours, annoncés en début d'année et en début de chapitre ou de thème, expliqués en classe et poursuivis à travers les évaluations formatives puis certificatives.

Équilibre dans les activités au choix de l'établissement menant aux différentes filières.

- Initiation à l'activité scientifique et aux démarches artistique & technique en 1ère année.
- Annualisation du cours d'éducation à la technologie en 1^{ère} et musicale en 2^{ème} année.

Ouverture sur le monde extérieur :

- Accès aux classes cyber-médias.
- Organisation de tournois sportifs centrés sur l'esprit d'équipe.
- Promotion d'activités extérieures (*visites diverses, musées, théâtre, expositions, sites à découvrir, visites internes ...*)
- Collaboration avec des partenaires extérieurs (*École Pascal hoyaux - "journée scientastique" ...*)

Pédagogies adaptées aux élèves en situation d'échec :

- Aide sur la méthode de travail et l'étude dirigée par les professeurs.
- Référent PIA avec soutien personnalisé.
- Développement de l'esprit d'écoute, de l'autonomie, de la responsabilité.
- Contacts avec le PMS, conseils de classe, conseils de guidance et PIA avec soutien personnalisé.
- Classes plus spacieuses et adaptées (*matériel de remédiation, livres et matériel audiovisuel*).
- Gestion disciplinaire personnalisée en contact avec les éducateurs.
- Mises au point collectives lors des difficultés de gestion de la classe.
- Mise en œuvre par le référent PIA de stratégies visant à redonner goût aux études et prévenir le décrochage scolaire.
- Mise en évidence de l'aspect concret des projets réalisés afin de redonner du sens aux différents cours et restaurer la confiance en soi chez l'élève.
- Gestion disciplinaire adaptée selon les classes et privilégiant l'écoute et le dialogue.

Collaboration avec la Cellule des Aménagements Raisonables de la Province de Hainaut (CAREPH)

La Cellule des Aménagements Raisonables a pour but d'homogénéiser la mise en place d'aménagements et de pratiques pédagogiques non-discriminatives.

La collaboration avec cette cellule permet grâce à des aménagements adaptés à chaque élève de réduire autant que possible les effets négatifs d'un environnement inadapté sur la participation d'une personne à la vie en société.

5. Orientation positive et objective :

- Observation et accompagnement permanent de tous les membres de l'équipe éducative.
- Information par les agents PMS dans le courant de la première année.
- Pour les élèves de deuxième, sur demande et en concertation avec le référent PIA, des tests PMS préparatoires aux conseils de classe d'orientation et des entretiens individuels sont organisés.
- Information de la direction en cours de troisième trimestre à propos du passage de classe.
- Souci d'harmonisation entre PMS et l'école.
- Développement de synergies avec le deuxième degré de l'enseignement général et de l'enseignement qualifiant avec la participation à des journées portes ouvertes en internes.

6. Encadrement éducatif optimisé :

- Professeurs formés aux différents types d'évaluations et aux compétences dans le cadre de l'application des nouveaux programmes.
- Formation continue des professeurs (CAPP - CPEONS) sur les sujets pédagogiques.
- Participations active à la commission CE1D. (Math, Français, Sciences et Langue moderne).

- Appel à un conseiller pédagogique en cas de nécessité.
- Rencontres constructives avec les inspecteurs.
- Formation continue du personnel administratif (gestion / informatique) et des directeurs.
- Développement du travail collaboratif avec le souci d'agir sur la réussite scolaire en expérimentant des pédagogies innovantes.
- Développement de liens avec le fondamental pour favoriser le continuum pédagogique (*journée d'accueil des 6^{ème} primaire*).
- Formations spécifiques des professeurs afin de leur permettre d'aider les élèves selon leurs besoins particuliers.
- Prévention des soucis de violences en adoptant une gestion disciplinaire personnalisée pour les élèves présentant un dossier déjà lourd avec suivi par la directrice d'éducation.
- Mise sur pied d'horaires équilibrés pour les élèves.
- Mise en place d'un PIA pour tous les élèves en difficulté.
- Activités de soutien (*remédiation en français, mathématique et langues modernes*).
- Pour les élèves en difficulté et suivis par un PIA, organisation d'aides spécifiques pour qu'ils se forment à une méthode de travail plus performante et cela grâce à des professeurs expérimentés.
- Recherche de moyens pour encourager la motivation des élèves (*projet personnel*).
- Equipement des locaux avec des tableaux interactifs permettant les projections numériques.
- Par l'intermédiaire de la Cellule Accrochage / bien-être, nous allons vers une mise en place progressive de la discipline positive axée sur la fermeté et la bienveillance

7. Mise en place d'un « bien-être » à l'école :

- Suivi systématique de tous les élèves par le centre scolaire médical (*visite médicale tous les deux ans*) et par les infirmières du Centre PMS à la demande. Animations thématiques effectuées par le CPMS (éducation affective, image de soi, assuétudes,..)
- Appel au service d'aide à la jeunesse en cas de nécessité (*si nous soupçonnons une situation de danger pour un élève*).
- Contacts avec un médiateur scolaire en cas de soucis avec un élève, une classe, un enseignant ou de manière plus générale.
- Suivi de l'équipe des éducateurs afin de développer leurs compétences dans le cadre du suivi des élèves en difficultés, en collaboration avec le référent PIA, la directrice, l'équipe PMS et l'équipe de direction
- Evaluation continue afin d'asseoir les apprentissages.
- Préparation au mieux des élèves aux sessions d'examens de juin et aux sessions ultérieures, en leur offrant une boîte à outils méthodologiques.
- Apprentissage des élèves sur des épreuves "blanches" pour diminuer leur stress.
- Mise sur pied d'un projet écologique et économique avec des moutons Soay dans le cadre exceptionnel de notre école au cœur des terrils de La Louvière. Projet qui crée une ambiance conviviale et de bien être pour les enfants (*Diminution de l'espace à entretenir et valorisation du projet au cours de sciences*).
- Mise à disposition d'une cour de récréation réservée uniquement pour le 1^{er} degré et face au projet des moutons Soay.
- Mise en place d'une cellule écoute pour lutter contre les dépendances (*le tabagisme*).

8. Développement de l'autonomie :

- Accompagnement des élèves en difficultés (PIA) par notre référent PIA associé à l'éducateur de référence, le conseil de classe, l'équipe PMS, la directrice d'éducation et l'équipe de direction.

9. Développement de la citoyenneté :

- Actions spécifiques visant à améliorer le respect de l'autre (*action de sensibilisation contre le harcèlement scolaire, ...*).
- Valorisation de la diversité culturelle.
- Développement de l'initiation citoyenne et démocratique.
- Responsabilisation des élèves dans le maintien de la propreté de la classe et de l'école.

10. Ouverture sur le monde, l'écologie et la solidarité :

- Organisation de débats, dans le cadre de certains cours, sur des sujets d'actualité amenés par les élèves ou par les professeurs.
- Sensibilisation des élèves sur la pauvreté dans le monde et sur l'importance de petites actions personnelles (*Marche parrainée, vide dressing ...*).
- Participation aux actions ville propre.
- Projet sur le gaspillage et le recyclage de nos déchets.
- Projet des « moutons Soay ».

11. Interaction participative parents - élèves - école :

- Journal de classe à signer au moins une fois par semaine et à chaque note ou message indiqué par un représentant de l'équipe éducative.
- Circulaires transmises précisant les modifications (*horaire, projet organisé avec les élèves, ...*).
- Bulletin reprenant non seulement les résultats scolaires, mais aussi les commentaires qui en découlent.
- Contact téléphonique dès la constatation de l'absence d'un élève.
- Implication dans le PIA si l'élève en a un.
- Disponibilité de l'équipe éducative pour les contacts spécifiques sur rendez-vous.
- Invitation des parents à participer à la journée «Portes ouvertes» de notre école.

12. Intégration des technologies éducatives :

- Depuis 2017, certains enseignants du 1^{er} degré sont impliqués dans le **Projet Sérieux Game** et d'autres viennent rejoindre le projet pour utiliser les serious games dans leurs cours.
L'objectif est d'utiliser dans les classes des serious games technologiques pour augmenter les performances en termes de vitesse de traitement et de précision de réponse.
 - Utilisation de la Khan Academy pour les préparations
 - Le fait d'être lauréat au projet école numérique 2020, permet l'acquisition d'un matériel tel que 24 tablettes et 4 projecteurs multimédia
 - L'école investi et continue d'investir dans le numérique pour le premier degré.
- ➔ **Augmentation de la motivation et des performances cognitives chez les élèves**

VII. CONCLUSION :

« Notre objectif privilégié a toujours été et restera l'épanouissement de nos élèves au sein d'une école centrée sur l'humain. »

Notre objectif final est de former de jeunes adultes et de leur donner toutes les compétences humaines, intellectuelles, sociétales ou sociales pour affronter le monde de demain, y trouver sa place et s'épanouir.